

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5249**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Designer d'environnement

Nouvel intitulé : Architecte d'intérieur - designer d'environnement

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Atelier Hourde artechniques - Ecole supérieure des arts et techniques	Directeur de l'ESAT Paris, Directeur de l'ESAT Paris

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233n Etudes et projets d'agencement intérieur, architecture d'intérieur, 230n Etudes et projets d'architecture et de décors

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le designer d'environnement a pour mission de reconsidérer un cadre bâti, un site existant, dans son fonctionnement, dans son aménagement et de proposer avec une vision globale de l'art de vivre la conception des espaces nouveaux. Il s'agit de mettre au point une idée sollicitant toutes formes et moyens d'expression et de faire des propositions prenant en compte l'usage et les préoccupations des utilisateurs au plan éthique, esthétique, social, économique et fonctionnel. Il peut assurer la direction de projet et le suivi de réalisation jusqu'à la réception de chantier.

Concrètement le designer d'environnement mène une démarche le conduisant à :

- 1-Définir, analyser, traduire, valoriser, anticiper les attentes, les besoins (exprimés ou non, explicites ou non) de l'ordonnateur (commanditaire, client, maître d'ouvrage, commissaire d'exposition,metteur en scène...) et les problèmes posés à partir des indications données par l'ordonnateur ;
- 2 -Rechercher et concevoir des premières idées et leur traduction/transcription sous forme d'esquisses ; puis présentation de la (les) proposition(s) à l'ordonnateur ;
- 3 -Réaliser ou faire réaliser et suivre l'ensemble du processus de réalisation, après transmission des instructions aux divers intervenants et corps de métier ;
- 4 -Assurer le suivi de fabrication et le contrôle de la qualité, du niveau de réalisation et de conformité aux choix initiaux, jusqu'à la réception finale par l'ordonnateur et engager sa responsabilité à toutes les étapes de validation.

Compétences analytiques et méthodologiques : - Identifier et traduire la demande, les attentes et les besoins de l'ordonnateur (commanditaire, client, maître d'ouvrage, commissaire d'exposition) ;

- Situer la demande dans un contexte économique, sociologique, historique, éthique... ;
- Etudier, interpréter, valoriser le cahier des charges ;

- Connaître et maîtriser les techniques de recherches, d'exploitation des sources d'informations et méthodes d'analyse et de classification.

Compétences conceptuelles et créatives :

- Elaborer, développer et mettre en forme une/des proposition(s) de qualité en relation avec les objectifs initialement retenus et en accord avec un processus personnel de création original.
- Contrôler et garantir à toutes les étapes du projet les choix esthétiques et artistiques initiaux..

Compétences communicationnelles et organisationnelles:

- Connaître et maîtriser les langages professionnels (oraux, graphiques, infographiques et techniques-- plans, coupes, élévations, détails, maquettes ...) permettant de rendre concrets les concepts élaborés en utilisant les langages appropriés aux différents interlocuteurs;
- Connaître et maîtriser les moyens et ressources nécessaires au développement et à la réalisation du projet .

Compétences techniques et gestion du projet :

- Conduire le projet dans sa dimension technique, réglementaire et administrative (obtenir les avis et faire tous les procédures selon les spécificités du projet : des Bâtiments de France, des architectes conseils...et s'informer auprès des personnes compétents pour les questions relatives aux fluides/structures, à l'économie, à l'acoustique,à l'ergonomie, à la sécurité, au choix des matériaux...);
- Connaître le marché et l'environnement des entreprises en vue de la réalisation matérielle du projet (matériaux et compétences de tous corps de métiers) ;
- Maîtriser les méthodes et techniques d'élaboration des divers documents techniques et descriptifs (diagnostic lieu, cahier des charges, programmation, devis, descriptif des travaux,CCTP...)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les secteurs d'activités sont : -l'environnement architectural urbain : l'habitation, le lieu de travail, l'espace industriel et collectif, le

commerce, les équipements administratifs (mairie, salle de réception, auditorium, ...), les lieux de culte (église, crématorium, ...) et les équipements sociaux (loisir, sport, santé, éducation, etc.) ;

-l'environnement patrimonial et paysager : réaménagement et réhabilitation de bâtiments historiques ;

-l'environnement commercial et publicitaire : forums, création de stands, lieux-spectacles promotionnels

-l'environnement culturel : musées, galeries, expositions, actions culturelles....

-l'environnement du spectacle et du divertissement : théâtre, télévision, cinéma, écran

-les éléments mobiliers de grande diffusion et artisanaux (meublier, objet, moquette, textile, luminaire, papier peint...);

-la recherche et le développement (conseils et réflexions dans les domaines comme l'accès tous publics, l'environnement de travail, l'environnement de vie, le développement durable).

-Les secteurs ou entreprises d'accueil sont :

Agence et cabinet d'architecture, entreprise d'évènementiel, agence de design, agence de communication globale, bureau d'études, service communication d'une société, d'une administration et collectivité locale, société de production (Ciné, TV, Animation), théâtre et espace de représentation, musée...

Designer d'environnement, Designer d'espace, Architecte d'intérieur, Aménageur(euse) d'espace intérieur ; Scénographe (spectacle vivant/décor d'écran) ; Muséographe ; Expographe ; Professionnel (elle) du décor et des accessoires ; Décorateur de cinéma ; Décorateur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

L1503 : Décor et accessoires spectacle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte deux composantes :

1)Projet personnel de fin de cursus : A partir d'un sujet personnel qui aura été validé par l'équipe pédagogique, le candidat devra établir et maîtriser un projet de synthèse orienté par l'élaboration d'un mémoire, et développer une démarche complète, de la problématique à la finalisation et à la présentation.

Oral de 50 minutes devant un jury de validation et de délivrance du titre externe à l'école.

Evaluation finale. Vaut pour 80% dans l'obtention du titre.

2)Dossier de travaux :

Présentation au cours de l'année de l'ensemble du travail réalisé par le candidat dans le cadre de son année de certification. Le candidat présente les éléments/pièces analytiques, conceptuels, techniques et de recherches constitutifs de son projet de fin de cursus.

Evaluation continue par l'équipe pédagogique. Vaut pour 20 % dans l'obtention du titre.

Critères, indicateurs d'évaluation :

1-Qualité d'analyse, pertinence conceptuelle et force propositionnelle (par rapport à la demande initiale et aux problématiques soulevées) ;

2-Qualité exploratoire, créativité, cohérence de la proposition et réflexivité (capacité à donner du sens, notamment quant aux choix des modes d'expression et d'exécution) ;

3-Qualité de réalisation et d'exécution techniques des pièces (maquettes, esquisses, ...) et des documents à produire (programme, cahier des charges, ...);

4-Clarté, pertinence de la communication et professionnalisme du comportement (conscience, éthique, attitude professionnelles ; qualité d'écoute, d'échange..., réactivité...)

Description de la procédure de VAE

1-Lettre motivant la demande d'inscription à la VAE

2-Dossier de candidature accompagné d'un CV détaillé précisant les références professionnelles;

3-Courrier répondant favorablement ou pas à la demande de candidature à la VAE en fonction des conclusions à l'issue de l'étude du dossier, et précisant le cas échéant :

-les prochaines étapes du dispositif de la VAE ;

-la nature des éléments à fournir en vue de constituer le dossier qui sera examiné par le jury de délivrance de la VAE ;

-la composition du jury et les critères de validation ;

-le dispositif d'accompagnement en vue de l'élaboration de son dossier.

4-Convocation à une séance d'information si les candidats à la VAE sont nombreux.

5-Convocation du candidat par courrier 6 mois avant présentation au jury de délivrance de la VAE.

6-Dépôt des dossiers (dossier d'attestation et dossier de travaux) un mois avant la date retenue pour le jury de VAE et conservé jusqu'à sa décision qui sera notifiée par courrier au candidat.

7-Contrôle de la véracité des informations contenues dans le dossier d'attestation.

8-Soutenance du dossier de travaux pendant 50 minutes.

9-Décision notifiée par courrier dans les 15 jours.

2) Nature des éléments à fournir

1-Dossier d'attestation composé de :

-Un CV illustré de visuels de projets étudiés et/ou réalisés et éventuellement tout document permettant de préciser la personnalité du candidat.

-Une attestation sur l'honneur que les déclarations ci-jointes sont conformes à la vérité.

Pour les salariés :

-Attestations des employeurs faisant mention du code APE de l'employeur et précisant le rôle du candidat

Pour les non salariés :

-Attestations des directeurs de stage, des présidents d'associations... faisant mention de leur code APE et précisant le rôle du candidat

Pour les indépendants :

-Attestation SIRENE (INSEE) faisant mention du code APE et de l'activité principale exercée

-Assurance et taxe professionnelle faisant mention de l'activité principale exercée.

2-Dossier de travaux composé de :

A-une liste de réalisations correspondant à des projets étudiés et réalisés, en précisant l'année, le maître d'ouvrage, la nature de l'opération, sa localisation, la composition de la maîtrise d'œuvre et le budget ;

B-un dossier complet de la réalisation récente (moins de 3 ans) d'une commande publique ou privée, choisie et présentée dans sa totalité (éléments administratifs, techniques, conceptuels). Celui-ci comprendra :

°le programme ou le cahier des charges du maître d'ouvrage,

°les croquis de recherche pour l'étude du projet,

°les plans significatifs, y compris les plans de détails (éventuellement réduits),

°les autorisations administratives, s'il y a lieu, ou les déclarations de travaux,

°le cahier des clauses particulières,

°les devis, descriptifs tous corps d'état, le planning, les procès-verbaux de réunions de chantier et de réception des ouvrages,

°les visuels avant/après travaux si possible.

C-une série de références pouvant être constitué par des croquis, des esquisses et des visuels, illustrant et complétant la personnalité du candidat et permettant de juger de sa créativité.

Le dossier sera monter avec soin, de la façon la plus complète et la plus claire possible (format A3 et A4). Il sera lisible et correctement présenté.

Validité des composantes acquises : 1 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	-12 à 14 professionnels extérieurs à l'organisme -1 président extérieur à l'organisme -1 observateur extérieur à l'organisme
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	-2 professionnels externe à l'organisme -le responsable de l'année de certification -le responsable de l'établissement

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence :	

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2009.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 30 juillet 2003 publié au Journal Officiel du 20 août 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement

technologique. Intitulé : Création et aménagement d'espace intérieur.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Sur les cinq dernières promotions (2000-2005) : en moyenne 22 titulaires par an

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

ECOLE SUPERIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES (ESAT) 3 et 5 rue BIOT, 75017 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Ancien libellé : Création et aménagement d'espace intérieur (Arrêté du 30 juillet 2003 publié au Journal Officiel du 20 août 2003)

Certification précédente : Création et aménagement d'espace intérieur (fiche incomplète)

Certification suivante : Architecte d'intérieur - designer d'environnement